

**Crédits supplémentaires pour 2004
(2^{ème} série)**

Préavis N° 2004/43

Lausanne, le 21 octobre 2004

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>3'755'700.-</u>	<u>1'189'700.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 35 du préavis)</i>	<u>793'200.-</u>	<u>24'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		D I R E C T I O N S							TOTAL PAR NATURE
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sports, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement	Services industriels	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		22'000			53'400	554'000		629'400
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'400			3'500	34'200		39'100
	304 Cotisations à la caisse de pensions		500			6'200	68'300		75'000
	305 Assurance-accidents						7'700		7'700
	310 Imprimés et fournitures de bureau			38'000			35'500		73'500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	19'700	5'500	7'000	28'000	34'000	80'000		174'200
	312 Eau, énergie et chauffage			150'000			6'000		156'000
	313 Marchandises				50'000		5'000		55'000
	314 Entretien des biens immobiliers		285'000	175'500		30'000	192'000		682'500
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	43'500	17'000	30'000	12'000		35'000	632'500	770'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation	29'700			8'000	55'900	28'000		121'600
	317 Déplacements, débours, dédommagements						500		500
	318 Autres prestations de tiers	80'000	100'000	114'800	28'000	93'100	150'200		566'100
	319 Impôts, taxes et frais divers			15'500				92'000	107'500
	351 Participation à des charges cantonales		200'000						200'000
	365 Subventions à des institutions		6'000			20'000	71'600		97'600
TOTAL PAR DIRECTION		172'900	637'400	530'800	126'000	296'100	1'268'000	724'500	3'755'700
TOTAL DES RECETTES				93'500		98'700	997'500		1'189'700
Page du préavis		page 3	page 6	page 12	page 17	page 20	page 26	page 32	

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S			TOTAL PAR NATURE
		1102 Greffe municipale	1200 Service du personnel et des assurances	1300 Service des études générales et des relations extérieures	
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		19'700	19'700
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	43'500		43'500
	316	Loyers et redevances d'utilisation		29'700	29'700
	318	Autres prestations de tiers		80'000	80'000
TOTAL ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES		43'500	49'400	80'000	172'900
TOTAL DES RECETTES					
Page du préavis		page 3	page 4	page 5	

110 Secrétariat municipal

1102 Greffe municipale

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1102.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 8'000.-	fr. -.-	fr. 43'500.-

Des pannes successives se sont produites sur les installations électriques équipant les scènes et la régie de la salle Paderewski et de la salle des fêtes du Casino de Montbenon. La dernière avarie, survenue pendant un spectacle à la salle Paderewski a rendu celle-ci inutilisable pendant plusieurs jours; des réparations de fortune ont pu être assurées, mais les entreprises mandatées pour les réparations ne donnent aucune garantie sur la durée de fonctionnement des installations. Les armoires de distribution et pupitres de commande sont obsolètes, les racks manquent de puissance pour brancher le matériel de scène actuel et certains câbles de liaison sont sous dimensionnés; le fonctionnement de ces installations ne peut plus être assuré, en raison de l'usure du matériel, du manque de pièces de rechange (qui n'existent plus) et des transformations successives effectuées depuis la réouverture du Casino en 1981.

Les travaux de rénovation et de remplacement sont devisés à fr. 43'500.-, TVA comprise.

Si le remplacement de ces installations était certes programmé à moyen terme, les pannes survenues ces derniers mois et la précarité des réparations réalisées n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du budget

2004. L'exploitation normale des salles du Casino postulant le bon fonctionnement des installations électriques et de l'éclairage des scènes, les travaux ont un caractère urgent.

120 Service du personnel et des assurances

1200 Service du personnel et des assurances

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 26'000.-	fr. -.-	fr. 19'700.-

A l'Usine de Pierre-de-Plan, la formation du personnel communal disposait d'une salle de cours et d'une salle informatique dont les équipements seront transférés au CEP. Elle occupait également régulièrement la salle de conférences de l'Usine dont le mobilier appartient aux SIL et les participants aux séminaires avaient accès à la cafétéria. Il convient donc d'équiper la 3^{ème} salle de formation prévue (meubles et matériel de cours) et une partie de la cafétéria agrandie pour recevoir les collaborateurs. Dans cette perspective, un crédit supplémentaire de fr. 19'700.- est indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
1200.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 189'000.-	fr. -.-	fr. 29'700.-

Frais d'hébergement des salles de formation au CEP : fr. 19'700.-

L'Usine de Pierre-de-Plan héberge les salles de formation du personnel communal depuis 1998; dès cet été, cet espace sera loué par la société Néo-Technologie. Dès le 1^{er} septembre 2004, le Centre d'éducation permanente (CEP), avec lequel la Ville collabore pour l'organisation de séminaires en commun depuis 1998, accueillera les salles de formation de l'administration communale.

Trois salles de formation seront aménagées au CEP, qui assurera également l'accueil des participants lausannois. Les frais d'hébergement des salles, qui n'avaient pu être prévus au budget 2004, devront être payés pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2004. Un crédit supplémentaire d'un montant de fr.19'700.- s'avère donc nécessaire à cet effet.

Contrat Zadig : fr. 10'000.-

Suite à la révision du contrat pour les différents modules Zadig qui depuis le 01.01.2004 ne sont plus officiellement maintenus, un accord a été conclu en avril 2004 et pour une durée de 3 ans, afin d'obtenir un droit d'usage.

Ce nouveau contrat représente un coût annuel supplémentaire de fr.10'000.-.

Pour ces raisons, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

1300 Service des études générales et des relations extérieures

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
1300.318	Autres prestations des tiers	fr. 600'000.-	fr. 9'000.-	fr. 80'000.-

L'opération menée depuis deux ans pour animer les fêtes de Noël rencontre un succès certain. Dans le but de renforcer cette activité de marketing, des discussions ont été menées entre des représentants de DECLIC et la délégation économique de la Municipalité, qui marque ainsi sa volonté de s'impliquer dans l'action mise sur pied en fin d'année. Le but du projet est de réaliser une véritable fête populaire urbaine, avant tout pour les Lausannois mais également pour les hôtes de passage. Pour y parvenir, il y aura lieu de prolonger de plusieurs jours (en principe trois) l'opération lancée ces dernières années, d'étoffer le programme et d'en faire un événement festif. Naturellement, des moyens financiers sont nécessaires pour assurer la réussite de l'opération en question, raison pour laquelle un crédit supplémentaire d'un montant de fr. 80'000.- est souhaité. Ledit montant sera entièrement consacré à la promotion et à l'animation de la ville.

2. SECURITE PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		2001 Taxis	2200 Commerce, manifestations, séjour	2201 Inhumations et incinérations	2500 Secours et incendie	2501 Office de la sécurité civile	2600 Gestion de la circulation	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements		22'000					22'000
	303 Cotisations aux assurances sociales		1'400					1'400
	304 Cotisations à la caisse de pensions		500					500
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		5'500					5'500
	314 Entretien des biens immobiliers			80'000		205'000		285'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations						17'000	17'000
	318 Autres prestations de tiers	50'000		50'000				100'000
	351 Participation à des charges cantonales				200'000			200'000
	365 Subventions à des institutions		6'000					6'000
TOTAL SECURITE PUBLIQUE		50'000	35'400	130'000	200'000	205'000	17'000	637'400
TOTAL DES RECETTES								
Page du préavis		page 6	page 7	page 8	page 9	page 10	page 10	

200 Service administratif

2001 Taxi

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
2001.318	Autres prestations de tiers	fr.	-.-	fr.	-.-	fr. 50'000.-

La question du central d'appel des taxis de place n'a, pour l'heure, pas encore trouvé d'épilogue. En effet, les procédures judiciaires sont toujours en cours et les négociations qui, conformément au vœu du Conseil communal, se mènent en parallèle, n'ont pas abouti.

Fort malheureusement et comme chacun le sait, cette situation porte préjudice aux chauffeurs de taxis salariés, mais aussi à la clientèle. Dès lors, la Ville se doit, d'entente avec l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-dessous : l'Association de communes), désormais partie prenante à part entière dans cette affaire, de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour arriver à un règlement du problème, ce d'autant plus que, au sens de l'actuel règlement intercommunal sur le service des taxis, elle répond encore dudit central.

En conséquence, sous réserve de ce que l'Association de communes pourra décider de prendre en charge, la Ville doit assumer le paiement des frais de procédure et des honoraires d'avocats. Le budget pour l'année en cours ne prévoyant aucun montant à cet effet, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

220 Service de la police du commerce

2200 Commerce, manifestations, séjour

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2200.301	Traitements	fr. 2'080'200.-	fr. 9'900.-	fr. 22'000.-
2200.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 133'300.-	fr. 500.-	fr. 1'400.-
2200.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 265'300.-	fr. 1'200.-	fr. 500.-

La secrétaire du bureau des taxes de séjour est chargée, avec un taux d'activité de 100 %, de gérer l'assujettissement aux taxes de séjour communales et cantonales, ainsi que la perception de celles-ci (fr. 2'119'113.05 en 2003). Occupant seule cette fonction, elle est remplacée, durant ses vacances, par un des inspecteurs de la police du commerce.

Dans l'attente d'un heureux événement, prévu pour le début du mois d'octobre 2004, l'intéressée a été contrainte de réduire son taux d'activité à 50 %, dès le 5 mai 2004, et se trouve en incapacité totale de travailler, depuis le 21 juillet dernier.

Du 5 mai au 21 juillet 2004, elle a été remplacée par un inspecteur. Afin de ne compromettre ni la perception des taxes de séjour, ni le bon fonctionnement du bureau des inspecteurs – déjà perturbé par l'obligation d'effectuer, durant près de trois mois, une part du travail dévolu à la secrétaire en cause – un auxiliaire a dû être engagé, avec l'accord de la directrice de la sécurité publique, dès le 22 juillet 2004, pour le reste de la période d'absence de cette secrétaire (fin de la grossesse, ainsi que congé de maternité et, cas échéant, d'allaitement).

Les montants inscrits au budget du service de la police du commerce pour l'année en cours ne permettant pas de supporter cette dépense imprévue, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 4'000.-	fr. -.-	fr. 5'500.-
2200.365	Subventions à des institutions	fr. -.-	fr. -.-	fr. 6'000.-

La zone, sur laquelle la nouvelle concession d'eau, délivrée par l'Etat de Vaud à la commune de Lausanne et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002, déploie ses effets, comprend dix bouées, situées dans le Vieux Port d'Ouchy et gérées par la Société de développement et des intérêts d'Ouchy (SDIO), qui se trouvent désormais placées sous la responsabilité de la Ville. En effet, malgré les recherches entreprises et les documents fournis par la SDIO, il n'a pas été possible de trouver trace d'une quelconque autorisation formelle délivrée à la

SDIO, en vue de la mise en place et de l'administration, par ses soins, desdites bouées. Dès lors que la SDIO ne pouvait pas être mise au bénéfice de droits acquis, s'agissant d'objets installés sans autorisation sur une portion du domaine public cantonal, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 4 décembre 2003, le rachat, ainsi que la reprise de la gestion et de l'entretien de ces installations par la Ville.

Dit rachat implique le versement à la SDIO d'une somme globale de fr. 5'500.-, qui se décompose comme il suit :

– remboursement intégral des frais, assumés en 2003 par la SDIO,	
de réfection des dix amarrages et de remplacement d'une bouée	fr. 4'520.-
– reprise des corps-morts, au prix forfaitaire de fr. 50.-/pièce	fr. 500.-
– valeur résiduelle des installations	fr. 480.-

Les montants résultant d'estimations sont ceux arrêtés par les ingénieurs du service des routes et de la mobilité, très au fait des prix de ce genre d'installations.

Par ailleurs, afin de permettre à la SDIO de faire face au changement financier découlant de la nouvelle situation, la Municipalité a accepté de lui octroyer, à titre exceptionnel, une subvention de fr. 12'000.-, équivalant au produit de la location des dix bouées durant deux ans. Ce montant sera réparti sur deux années, à savoir fr. 6'000.- sur l'exercice 2004 et fr. 6'000.- sur l'exercice 2005.

Les sommes nécessaires au rachat des bouées et au paiement du subside pour 2004 n'ayant pas pu être inscrites au budget pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

2201 Inhumations et incinérations

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2201.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 25'000.-	fr. -.-	fr. 80'000.-

L'étanchéité des toitures du centre funéraire de Montoie a été réfectionnée par étapes, de 1982 à 1995, avec la pose de lés de matière synthétique.

Depuis quelques années, cette étanchéité est atteinte par un phénomène irréversible de retrait et de reptation, qui s'accompagne d'un durcissement et d'un amincissement des lés. Cette modification entraîne une tension le long des zones de raccord et des ruptures de collages.

De fait, des sondages opérés au printemps 2003 sur l'ensemble des toitures par une entreprise spécialisée, il était ressorti qu'une partie de l'étanchéité des toitures devait être refaite à bref délai. En effet, des infiltrations d'eau avaient été constatées à l'intérieur du bâtiment, ce qui avait nécessité la demande d'un crédit supplémentaire de fr. 160'000.- pour procéder à la réparation pressante d'une première zone.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre sans délai la réfection de cette partie des toitures, dont l'étanchéité présente des déchirures. A relever qu'une zone plus ou moins équivalente devra être assainie en 2005. Selon l'avis des spécialistes du service d'architecture, un éventuel report de ces travaux ferait courir le risque d'enregistrer des dégâts, dont la réparation engendrerait un coût nettement supérieur.

En conclusion, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
--------	---	---------------

2201.318	Autres prestations de tiers	fr.	51'000.-	fr.	-.-	fr.	50'000.-
----------	-----------------------------	-----	----------	-----	-----	-----	----------

Le règlement du Conseil d'Etat du 5 décembre 1986 sur les inhumations, les incinérations et les interventions médicales pratiquées sur des cadavres stipule, à son article 74, que :

"L'indemnité due au médecin qui constate le décès et délivre le certificat prévu à l'article premier est à la charge de la commune.

Lorsque l'intervention du médecin n'aura comporté que l'établissement du constat de décès, les vacations éventuelles pour intervention de nuit, le samedi, le dimanche, ou un jour férié, ainsi que l'indemnité de déplacement sont également à la charge de la commune.

Cette indemnité peut être réclamée par la commune du lieu du décès à la commune de domicile du défunt".

Depuis l'entrée en vigueur de Tarmed le 1^{er} janvier 2004, le montant moyen des honoraires facturés par les médecins a doublé par rapport au tarif précédent. En effet, le prix moyen par cas est passé de fr. 100.- à fr.200.-. Il s'ensuit que, environ 500 constats de décès étant payés chaque année, une augmentation de dépenses, estimée à fr. 50'000.-, sera enregistrée en 2004. L'octroi d'un crédit supplémentaire de ce montant s'avère donc indispensable.

Pour le surplus, il convient de signaler que, vu la relative complexité du tarif des prestations Tarmed, un simulateur sur l'application «Excel» a été développé par l'office des inhumations-incinérations pour le contrôle des notes d'honoraires des médecins, sur la base des informations de référence, données par la Société vaudoise de médecine.

250 Service de secours et d'incendie

2500 Secours et incendie

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
2500.351	Participation à des charges cantonales	fr.	-.-	fr.	-.-	fr. 200'000.-

La convention sur le service de défense contre l'incendie et de secours, liant la Ville de Lausanne à l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA), a été dénoncée par ce dernier. Après de nombreuses tractations, une nouvelle convention devrait être signée prochainement.

Dans le cadre de l'étude des conditions de ce nouvel accord, plusieurs variantes ont été examinées concernant la centrale d'alarme et d'engagement du Service de secours et d'incendie, afin de répondre au mieux aux besoins touchant au traitement, à la gestion et au suivi des demandes de secours. Après étude approfondie, le choix s'est porté sur la variante la moins onéreuse pour la commune de Lausanne, qui consiste à maintenir la situation actuelle, tout en adaptant les équipements aux nouvelles normes de l'ECA.

Tenant compte de ce choix, la future convention prévoit que le nouveau logiciel sera fourni et mis en service par les soins de l'ECA, contre une participation unique de fr. 200'000.-, versée par la Ville de Lausanne en 2004.

Au demeurant, la maintenance sera également assurée par l'ECA, moyennant le paiement, par la commune de Lausanne, d'une redevance annuelle de fr. 140'000.-.

Vu ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 200'000.- s'avère indispensable.

2501 Office de la sécurité civile

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2501.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 80'000.-	fr. -.-	fr. 205'000.-

Afin d'éviter de nouvelles inondations et par conséquent des réparations d'urgence, qui perturbent l'exploitation de la construction de Grand-Vennes et ont occasionné, au cours des deux dernières années, des dépenses de plus de fr. 22'000.-, il s'avère nécessaire d'entreprendre, sans délai, la rénovation du système de distribution d'eau de ladite construction.

En effet, l'ouvrage protégé en cause a été construit en 1975, selon les méthodes de l'époque, qui consistaient, en particulier, à surdimensionner les sections d'alimentation. Il s'ensuit que le débit normal, nettement insuffisant, a permis la constitution de dépôts, qui sont à l'origine des points de rouille, ayant nécessité les réparations d'urgence évoquées ci-dessus.

Etant donné la vétusté de l'équipement considéré, il apparaît inévitable que, si rien n'est entrepris pour remédier à la situation actuelle, de nouvelles ruptures se produiront. C'est pourquoi, afin d'éviter les surcoûts liés aux interventions d'urgence, il convient de procéder à la réfection complète de ce réseau d'eau. A cet effet, deux solutions peuvent être adoptées, à savoir:

- le nettoyage et la conservation, par adjonction d'un nouveau revêtement intérieur, des tuyaux existants; cette méthode n'est cependant garantie que 10 ans et s'avère pratiquement aussi chère que la seconde solution; de plus, cette option n'a pas l'aval de la Confédération, ce qui implique que le recours au Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile ne serait pas autorisé;
- la pose de nouveaux tuyaux en acier inoxydable, d'un diamètre inférieur, permettant le passage des murs par chemisage des tuyaux existants; cette solution, la plus durable, a obtenu l'aval du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), qui a autorisé le recours au Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile.

Vu ce qui précède, la solution b) doit être retenue, solution dont le coût global s'élève à fr. 205'000.-. Ce montant, qui, bien évidemment, ne figure pas au budget de l'année en cours, fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire. Toutefois et comme admis par le SSCM, il sera entièrement compensé par un prélèvement sur le Fonds des contributions de remplacement pour les constructions de protection civile, dont le solde s'élève, à ce jour, à fr. 1'782'695,15.

260 Service de la circulation2600 Gestion de la circulation

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
2600.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 193'500.-	fr. -.-	fr. 17'000.-

Entretien de la ventilation des ateliers de la Borde 49 bis

L'aménagement des ateliers a été réalisé en 1966. De nombreux travaux y sont régulièrement effectués par le personnel de la serrurerie et par les peintres de la signalisation routière, dont notamment les interventions liées au nettoyage des machines et du matériel à l'aide de produits et de solvants toxiques spécifiques.

Un système de ventilation fonctionne en permanence afin de maintenir une aération minimale des locaux. Pour ce faire, il doit impérativement être contrôlé et nettoyé périodiquement, en l'occurrence tous les sept ans. Le dernier contrôle remonte à 1992; il devient dès lors urgent de faire procéder à un nettoyage complet de l'installation. En effet, en raison des travaux de soudure pouvant provoquer des étincelles, les dépôts graisseux, ainsi que les différentes matières accumulées dans les canaux de ventilation, sont susceptibles de s'enflammer et de provoquer un incendie. Ce nettoyage est en outre impératif pour préserver la santé des collaborateurs travaillant dans ces ateliers.

Le budget 2004 du service de la circulation ne disposant pas du montant nécessaire pour couvrir les dépenses liées à ces travaux d'entretien, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

			S E R V I C E S				
			3202 Vignobles	3302 Immeubles du patrimoine administratif	3600 Service de la culture	3800 Service des sports	
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau			38'000		38'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations			7'000		7'000
	312	Eau, énergie et chauffage		150'000			150'000
	314	Entretien des biens immobiliers		175'500			175'500
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	30'000				30'000
	318	Autres prestations de tiers		39'000	33'000	42'800	114'800
	319	Impôts, taxes et frais divers			15'500		15'500
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		30'000	364'500	93'500	42'800	530'800
TOTAL DES RECETTES				93'500		93'500	
Page du préavis			page 12	page 13	page 15	page 16	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3202 Vignobles

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3202.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 24'000.-	fr. -.-	fr. 30'000.-

Clos des Moines / Funiculaire pour transport de marchandises

Installé en 1927, un funiculaire relie la route cantonale au Clos des Moines. Cette installation est utilisée toute l'année par le vigneron et tout particulièrement aux vendanges et durant la vinification par l'entreprise de travaux de cave.

Suite aux remarques émises dans le rapport d'inspection du 15.05.2003 de l'organe de Contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et Téléskis (CITT), FoDoVi a fait un appel d'offre au constructeur concepteur nidwaldois relatif à la remise en état de cette installation.

Au vu des coûts inhérents à cette rénovation complète (env. fr. 200'000.-), une visite des lieux s'est faite sur place le 18 mai 2004, afin de déterminer l'avenir de cet ascenseur incliné.

Actuellement, l'installation n'est utilisée que pour le transport de matériel avec tout au plus un accompagnant avec une charge encombrante. Une pancarte adéquate est apposée sur le véhicule "Transport de personnes interdit". Sous cet aspect, aucun contrôle technique n'est de rigueur et l'autorisation d'exploiter avec transport de personnes devra être rendue caduque.

Au vu de cette option, un second appel d'offre a été fait auprès d'un atelier électro-mécanique régional.

Les travaux à faire concernent essentiellement la mise en sécurité de l'installation et doivent impérativement être réalisés avant les vendanges qui se dérouleront cette année fin septembre - début octobre. Ils ne peuvent être reportés à plus tard sans avoir pour conséquence un traitement inadéquat de la vendange (transport et vinification)

Le coût total de cette mise en conformité a été devisé à fr. 30'000.-.

330 Service immobilier

3302 Immeubles du patrimoine administratif

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 2'197'000.-	fr. 3'300.-	fr. 150'000.-

Hôtel de Police, rue Saint-Martin 33, à Lausanne : Consommation électrique

Modification par les services industriels du mode de facturation de la consommation électrique pour le bâtiment de l'Hôtel de Police.

L'année 2004, transitoire, devra supporter exceptionnellement les charges couvrant une période de 18 mois.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 2'040'000.-	fr. 77'600.-	fr. 175'500.-

Opéra de Lausanne, av. du Théâtre 12, à Lausanne - Remise en état du plateau de scène : fr. 40'000.-

Le plateau de scène qui n'a cessé de se dégrader est devenu impraticable.

En effet, une différence de niveau de près de 6cm rend le travail des techniciens de l'Opéra dangereux. Les chariots utilisés pour les montages ne peuvent plus rouler normalement, les grands éléments verticaux de décors doivent être calés. Les risques d'instabilité sont importants et les chutes ne peuvent pas être exclues.

La prochaine saison comprend des projets qui, sur le plan technique, ne sont réalisables que sur une scène horizontale. Ces spectacles ne pouvant être annulés, nous proposons de réaliser dans l'urgence des travaux de calage, qui loin d'être une réfection du plancher, permettront à l'Opéra de travailler et d'assurer un minimum indispensable de sécurité.

Les travaux relatifs à cette remise en état comprennent le calage du plateau de scène par-dessous entre les lambourdes et la structure. Cette intervention nécessite la dépose du faux plafond en plâtre sous scène.

1. CFC 230.0 Installations électriques fr. 2'000.-

2.	CFC 271.0 Travaux de plâtrerie	fr.	18'000.-
3.	CFC 273.0 Menuiserie intérieure	fr.	20'000.-

Le montant de cette opération est estimé (sur devis d'entreprises) à fr. 40'000.-.

Surfaces administratives, rte de Genève 52, à Lausanne : fr. 135'500.-

Dans sa séance du 19 août 2004, la Municipalité a décidé de louer une surface de bureaux d'environ 380 m2, sise à la rue de Genève 52, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), afin de répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL) nouvellement créé.

Aménagement d'environ 380 m2 de bureaux :

Il s'agit essentiellement de travaux de rafraîchissement de peinture et de remplacement de revêtement de sol, partiellement à charge du locataire. Une nouvelle répartition de l'espace nécessite la fourniture et la pose de cloisons légères et une nouvelle distribution de l'éclairage. Un local douche sera également créé. En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique, quelques modifications et compléments du câblage informatique sont à prévoir en fonction des positionnements des postes de travail.

CFC 228.0	Protection solaire	fr.	16'000.-
CFC 230.0	Inst. électrique, tél., informatique	fr.	25'000.-
CFC 250.0	Installation sanitaire	fr.	9'000.-
CFC 273.0	Menuiserie intérieure	fr.	6'000.-
CFC 280.0	Revêtement de sol	fr.	24'000.-
CFC 281.6	Revêtement de sol en céramique	fr.	2'000.-
CFC 285.1	Peinture intérieure	fr.	50'000.-
CFC 287.0	Nettoyage	fr.	3'500.-
			fr. 135'500.- rubrique 3302.314

Groupe administratif - Acquisition de nouveau mobilier :

CFC 900.0	Mobilier	fr.	65'200.-
Le crédit spécial alloué dans le cadre du rapport-préavis n° 2003/43 à la nouvelle unité logement ne sera pas utilisé, ladite unité reprenant l'ancien mobilier du groupe administratif ./.			
			fr. 31'200.-
soit, demande nette pour l'achat de mobilier			fr. 34'000.- rubrique 6403.311

	Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3302.318	Autres prestations de tiers	fr. 120'000.-	fr. 39'000.-

La responsable de la section des bâtiments administratifs et adjointe au chef de service sera absente dès le mois de septembre 2004 selon toutes probabilités et bénéficiera, à compter de cette date, d'un congé maternité de quatre mois. Ledit congé maternité sera vraisemblablement accompagné d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Les spécificités du poste (direction de la section, élaboration et suivi des projets d'importance, respect de la surveillance technique, élaboration et gestion du budget de la section, maintien des contacts avec les utilisateurs des locaux administratifs, des musées, etc., assistance aux divers services, gestion des prestations de nettoyage, etc.) et le fait que cette section aura durant ces prochains mois la responsabilité de mener à bien

divers gros travaux nécessitent un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche de la section et du service.

Le remplacement sera partiellement assuré par un adjoint technique avec le soutien de la direction du service. De plus, afin de garantir la bonne marche et la continuité des opérations engagées ou à venir, il convient d'attribuer ponctuellement des mandats spécifiques pour une durée d'environ six mois.

Le budget 2004, sous rubrique "Autres prestations de tiers", ne prévoit pas cette charge. Il convient dès lors de requérir un crédit complémentaire pour un montant estimé à fr. 39'000.-.

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 450'000.-	fr. 37'000.-	fr. 38'000.-

Musée historique : fr. 34'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue, matériel publicitaire, annonces presse des expositions "*Policlinique Séries : photo Cramatte*" et "*Germaine Martin, photographies (1892-1971)*".

Mudac : fr. 4'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de catalogue, matériel publicitaire, annonces presse des expositions diverses 2004 du Mudac.

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir (fr. 38'000.-) – rubrique 3600.439

3600.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 140'000.-	fr. 9'000.-	fr. 7'000.-
----------	--	---------------	-------------	-------------

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de l'exposition "*Yves Béhar*" au Mudac.

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir (fr. 7'000.-) – rubrique 3600.439

3600.318	Autres prestations de tiers	fr. 270'000.-	fr. 5'000.-	fr. 33'000.-
----------	-----------------------------	---------------	-------------	--------------

Musée historique : fr. 5'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les honoraires des intervenants (conférences, animations tout public), des expositions "*Policliniques Séries : photo Cramatte*" et "*Germaine Martin, photographies (1892-1971)*".

Mudac : fr. 27'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les honoraires des intervenants (conférences, animations tout public), des expositions diverses 2004 du Mudac, ainsi que l'exposition "Yves Béhar".

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir(fr. 33'000.-) – rubrique 3600.439

3600.319	Impôts, taxes et frais divers	fr.	385'000.-	fr.	7'000.-	fr.	15'500.-
----------	-------------------------------	-----	-----------	-----	---------	------------	-----------------

Collection de l'art brut : fr. 10'000.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de préparation de l'exposition "L'écriture en délire".

Musée historique : fr. 5'500.-

Ce montant est destiné à couvrir partiellement les frais de préparation de l'exposition "Policlinique Séries : photo Cramatte".

Dépenses entièrement compensées par des dons à recevoir (fr. 15'500.-) – rubrique 3600.439

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3800.318	Autres prestations de tiers	fr. 260'000.-	fr. 17'700.-	fr. 42'800.-

Le gérant des piscines et patinoires communales et l'ancien gardien-chef des piscines de Bellerive et de quartiers ont été cités à comparaître comme accusés d'homicide par négligence par le Tribunal d'arrondissement de Lausanne, à la suite de la noyade d'un jeune homme à la plage de Bellerive le 17 juin 2000. Par jugement du 25 juin 2004, ce tribunal les a acquittés.

Le coût de la défense et de l'expertise médico-légale ne pouvait être estimé au moment de l'élaboration du budget 2004 en raison de la méconnaissance de la date du procès et des frais à engager.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E			TOTAL PAR NATURE
		4200 Service des routes et voirie	4400 Service d'architecture	4602 Gestion du réseau des eaux usées	
CHARGES PAR NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	28'000			28'000
	313 Marchandises	50'000			50'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			12'000	12'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation		8'000		8'000
	318 Autres prestations de tiers		28'000		28'000
TOTAL TRAVAUX		78'000	36'000	12'000	126'000
TOTAL DES RECETTES					
Page du préavis		page 17	page 18	page 19	

4200 Service des routes et voirie

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4200.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 160'000.-	fr. -.-	fr. 28'000.-

Achat de deux conteneurs : fr. 10'000.-

La mise en conformité des installations de stockage des produits inflammables et explosifs nécessite l'achat de deux conteneurs pour assurer une conservation sécurisée des bonbonnes de gaz et des fûts de carburants de l'unité "Travaux".

Remplacement d'un rince-verres et d'une cuisinière à gaz : fr. 3'500.-

La vétusté et l'usage intensif des appareils ménagers des refuges de Sauvabelin, gérés par notre service depuis près de trois ans, nécessite le remplacement d'un rince-verres (grand refuge), aujourd'hui hors d'usage, et d'une cuisinière à gaz (petit refuge) qui n'offre plus les garanties de sécurité nécessaires dans un lieu très fréquenté par le public.

Remplacement d'un poste à souder : fr. 9'000.-

Le poste à souder de l'atelier de carrosserie, très ancien, est définitivement tombé en panne en avril dernier. Compte tenu de l'importance de cet équipement, il a dû être remplacé immédiatement alors qu'aucun montant n'avait été prévu dans le budget de fonctionnement.

Equipements de sécurité des camions : fr. 5'500.-

Mise en conformité des équipements de sécurité des camions (signalisation avancée, cônes, etc.) suite à un cours donné aux conducteurs de camions par le personnel du Corps de police.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4200.313	Marchandises	fr. 1'680'000.-	fr. -.-	fr. 50'000.-

Les multiples interventions de déneigement entreprises l'hiver dernier, notamment pour assurer la viabilité de la voirie publique dans les hauts de la ville et dans les zones foraines, ont nécessité une consommation importante de sel à dégeler et de calcium, d'où la nécessité de reconstituer les stocks aux ateliers et magasins de la Ville en prévision de la prochaine saison hivernale.

4400 Service d'architecture

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4400.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 0.-	fr. -.-	fr. 8'000.-

Location de programmes informatiques

Le service d'organisation et d'informatique ne supporte plus les redevances d'utilisation périodique des programmes informatiques orientés métiers qui, désormais, sont à la charge des services.

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
4400.318	Autres prestations de tiers	fr. 39'000.-	fr. -.-	fr. 28'000.-

Développement et maintenance : fr. 7'400.-

Le développement de la liaison comptable MAGIC-GEFI est plus onéreux que prévu, et nécessite encore quelques modifications.

Horaires, études, expertises : fr. 3'800.-.

Test de personnalité pour les candidatures aux postes de chef de service et d'adjoint administratif non budgétés.

Frais d'avocat et de justice : fr. 6'800.-.

Relatifs à un litige avec une ancienne secrétaire.

Honoraires, études, expertises : fr. 10'000.-

Prolongation à titre transitoire, durant les mois d'octobre et novembre, d'une partie des prestations du délégué aux marchés publics.

460 Service d'assainissement

4602 Gestion du réseau des eaux usées

		Budget		Crédit suppl. 1^{ère} série		Crédit suppl.	
4602.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr.	52'000.-	fr.	.-	fr.	12'000.-

La pompe de la station de relevage des eaux usées de Flon Ouest, en service depuis 1996, nécessite des travaux d'entretien importants. Ces travaux, initialement prévus en 2003 ont été reportés par souci d'économie mais sont devenus indispensables actuellement pour garantir le fonctionnement de la station.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE
		5001 Activités musicales, théâtrales et autres	5002 Cultes et temples	5402 Enseignement spécialisé	5601 Accueil d'enfants	
CHARGES PAR NATURE	301 Traitements				53'400	53'400
	303 Cotisations aux assurances sociales				3'500	3'500
	304 Cotisations à la caisse de pensions				6'200	6'200
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				34'000	34'000
	314 Entretien des biens immobiliers		30'000			30'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				55'900	55'900
	318 Autres prestations de tiers			45'000	48'100	93'100
	365 Subventions à des institutions	20'000				20'000
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION	20'000	30'000	45'000	201'100	296'100
	TOTAL DES RECETTES			45'000	53'700	98'700
	Page du préavis	page 20	page 21	page 22	page 22	

500 Secrétariat général

5001 Activités musicales, théâtrales et autres

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5001.365	Subventions à des institutions	fr. 6'549'000.-	fr. -.-	fr. 20'000.-

Le Théâtre pour enfants de Lausanne (TPEL) a été hébergé durant plusieurs années dans la salle du Cazard. Cette situation, qui était provisoire, a pris fin au terme de la saison 2003-2004. Le TPEL s'est donc retrouvé sans scène, cela alors qu'il s'apprête à fêter le 30^{ème} anniversaire de son existence.

Une opportunité s'est présentée, avec la fermeture du cinéma Eldorado, abandonné par la société Europlex. Le TPEL pourra s'installer dans la salle de l'ancien cinéma, et cela dès septembre 2004, pour le début de sa nouvelle saison.

Le prix de location sera toutefois plus élevé que celui qui était facturé par le Cazard, et représentera une augmentation de fr. 5'000.- par mois.

Si elle a été prise en compte pour calculer la subvention 2005 du TPEL, cette différence n'avait pu être prévue pour 2004.

La demande de fr. 20'000.- s'explique de la manière suivante :

Loyers septembre-décembre 2004 – 4 x 5'000.- = fr. 20'000.-.

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 400'000.-	fr. -.-	fr. 30'000.-

1. St-Luc : fr. 15'000.-

La partie inférieure du temple abrite une extension de l'APEMS Pontaise et 24 enfants y sont accueillis chaque jour à midi.

Après les repas, "l'équipe de maison" se charge de laver la vaisselle et les ustensiles. Cette opération se déroule dans la cuisine qui est située sous l'escalier menant au lieu de cultes.

Des infiltrations d'eau ont été observées, dans le plafond, au droit des pavés translucides. D'autre part, l'installation de ventilation n'est pas dimensionnée pour répondre à une utilisation aussi intense et elle ne permet pas d'aérer convenablement les lieux. Ce problème avait été inventorié au nombre de ceux qui devaient être réglés dans le cadre du projet St-Luc-TPEL. L'abandon de cette option oblige à envisager cette intervention ponctuelle.

Une étude du Service d'architecture, prévoyant des travaux limités conclut à une dépense de l'ordre de fr. 15'000.-.

2. Nettoyages : fr. 15'000.-

D'un montant de fr. 3'000.-, ce compte est prévu pour la remise en état des maçonneries et menuiseries souillées lors d'actes de vandalisme. Au 31 août, ces déprédations avaient nécessité des travaux pour fr. 11'349.40, une somme qui atteint fr. 12'786.10 au moment de rédiger cette note.

Au regard de la tendance observée durant les huit premiers mois de l'année, il paraît raisonnable d'envisager un excédent de dépenses de fr. 15'000.-.

540 Service de santé des écoles**5402 Enseignement spécialisé**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5402.318	Autres prestations de tiers	fr. 623'200.-	fr. -.-	fr. 45'000.-

Il est nécessaire d'adapter la somme mise au budget annuel pour les frais de transports des élèves de l'enseignement spécialisé.

Cela est dû notamment à la combinaison des facteurs suivants:

- la provenance des enfants qui est variable d'une année scolaire à l'autre,
- les kilomètres qui dépendent fortement des trajets effectués,
- le nombre d'enfants transportés par taxi variable selon l'organisation des courses,
- des courses spéciales non prévisibles.

Compte tenu de ces éléments, une somme supplémentaire de fr. 45'000.- est nécessaire.

Ces dépenses seront entièrement remboursées par des participations de la Confédération (OFAS) et du Canton. Elles seront enregistrées respectivement sous les rubriques 5402.450 "Participation de la Confédération aux charges" pour fr. 12'000.- et 5402.451 "Participation du Canton aux charges" pour fr. 33'000.-.

560 Service de la jeunesse et des loisirs**5601 Accueil d'enfants**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	fr. 4'211'200.-	fr. 371'400.-	fr. 53'400.-
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 259'300.-	fr. 23'000.-	fr. 3'500.-
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 428'800.-	fr. 3'100.-	fr. 6'200.-
5601.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 19'000.-	fr. 15'000.-	fr. 34'000.-
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 87'000.-	fr. -.-	fr. 55'900.-
5601.318	Autres prestations de tiers	fr. 860'000.-	fr. 154'900.-	fr. 48'100.-

Objet:

Depuis la demande de crédits supplémentaires 1^{ère} série 2004, afin de répondre à la demande des familles et à la volonté politique de ne pas créer de liste d'attente en APEMS, la capacité d'accueil des APEMS a été augmentée de 84 places. Le nombre d'enfants inscrits dans les APEMS en août 2004 est de 1430, soit une augmentation de 125 enfants par rapport aux effectifs de mars 2004 (1305 inscriptions), ce qui représente une augmentation de 9,57 %.

Parmi ces 84 places supplémentaires, 48 correspondent à l'anticipation qui a été faite des besoins des quartiers de Chissiez/Vanil et Floréal et 36 d'entre elles sont des augmentations d'effectifs non prévisibles.

Les enfants ont été accueillis en respectant les critères d'encadrement et de sécurité et des coûts supplémentaires ont dû être engagés pour répondre à la demande.

1. Besoins en personnel

Les sites suivants nécessitent une augmentation de personnel :

Chissiez/Vanil : ouverture midi

La nouvelle antenne de l'APEMS de Chissiez est située au chemin du Vanil 9. Compte tenu de son isolement géographique, de sa capacité d'accueil de 24 places et pour des raisons de sécurité, 2 personnes ont été engagées, à savoir un éducateur complémentaire à 33 % et un moniteur à 21 %. Le responsable de Chissiez est référent pour cette nouvelle antenne, son taux d'activité n'a cependant pas été augmenté.

Par ailleurs, une aide de maison a été recrutée à 21%.

Montriond/Floréal : ouverture matin, midi et soir

La nouvelle antenne de Floréal a une capacité d'accueil de 48 places, ce qui représente 24 places de plus qu'à Mont-Tendre. L'ouverture de cette nouvelle antenne a nécessité l'engagement de moniteurs pour un taux d'activité de 45 %. En effet, cela a nécessité le transfert du personnel éducatif et d'intendance du Mont-Tendre à Floréal ainsi que celui de Montriond sur Floréal.

Fréminet : ouverture matin, midi, soir

La capacité d'accueil est passée en août 2004 de 60 places à 72 places. Le noyau dur éducatif a dû être augmenté par une adaptation des taux d'activité de l'éducatrice complémentaire déjà en poste (20%).

Les surfaces actuelles à nettoyer sont plus importantes. Elles nécessitent une adaptation du taux d'activité de l'aide de maison (12 %).

Barre : ouverture matin, midi, soir

L'augmentation de 12 places pour les repas de midi et de 12 places pour les soirs implique un renfort de monitorat de 55 %.

Pontaise/St-Luc :

Pontaise: ouverture matin, midi, soir. Antenne de St-Luc: ouverture : 4 midis.

En regard des demandes, la capacité d'accueil de l'antenne de St-Luc est passée de 12 à 24 places en août 2004, ce qui, pour des raisons de sécurité, implique la présence de deux personnes. Un éducateur complémentaire à 30 % a dû être engagé.

Par ailleurs, l'extension des horaires d'ouverture de la Pontaise, les mercredis après-midi et les vendredis soir (pas de prestation de devoirs surveillés) a impliqué une augmentation du poste d'éducatrice complémentaire de 20%

2. Besoins en loyers

Locaux loués dans les paroisses :

La hausse des loyers dans les paroisses est due à deux facteurs, d'une part l'augmentation des effectifs d'enfants et d'autre part la modification du principe de calculation des loyers.

Cependant, les loyers dans les paroisses n'ont pu être renégociés qu'en automne 2004, raison pour laquelle ils ne figuraient pas dans la demande de crédits supplémentaires 1^{ère} série.

Augmentation des effectifs d'enfants.

Pour les APEMS de Boissonnet (Paroisse de Vennes), de Montoie (Ste-Thérèse) et de la Pontaise (St-Luc), l'augmentation des capacités d'accueil (+36 au total) a provoqué une augmentation du loyer de 200.-/mois, soit fr. 800.- par structure, de septembre à décembre 2004.

Modifications du principe de calculation des loyers.

Les nouveaux critères pour fixer le montant du loyer dans les paroisses sont depuis janvier 2004, établis sur la base de :

Pour le repas de midi :

fr. 1.- par enfant, multiplié par
la capacité d'accueil du lieu, multiplié par
le nombre de prestations hebdomadaires, multiplié par
le nombre de semaines d'écoles.

Pour les prestations du matin et du soir (petits-déjeuners et goûters)

fr. 0.50 multiplié par
la capacité d'accueil du lieu, multiplié par
le nombre de prestations hebdomadaires, multiplié par
le nombre de semaines d'écoles.

Le résultat de cette estimation annuelle est divisé par 12 tranches mensuelles qui sont versées régulièrement aux paroisses sous forme de loyers.

Cependant, en 2003, lorsque le budget 2004 a été établi, les 6 loyers payés dans les paroisses étaient calculés non pas sur la base de la capacité d'accueil, mais sur la base du nombre d'enfants réellement présents. Afin de garantir un montant régulier aux propriétaires de ces locaux paroissiaux, il a été décidé d'allouer un montant fixe mensuel, basé sur le mode de calcul ci-dessus. Ces montants, alors variables, ont été réajustés en y incluant les charges et en les adaptant aux augmentations du nombre d'enfants et de prestations, ceci dès la rentrée scolaire 2003 et versés dès janvier 2004.

Le budget 2004 n'avait cependant pas été adapté en conséquence. C'est pourquoi une demande de crédit supplémentaire pour un montant estimé globalement à fr. 14'600.- est nécessaire.

Chissiez/Vanil :

Un bail à loyer a été établi septembre 2004. Le coût des travaux de rénovation, à la charge du propriétaire, a été reporté sur le loyer annuel de fr. 33'600.- (mensuel: fr. 2'800.-). Les enfants qui fréquentent le collège de l'Eglantine ont pu intégrer ces nouveaux espaces dès le 13 septembre 2004.

Fréminet :

En juin 2004, le service immobilier et logistique de l'Etat de Vaud annonçait que l'APEMS devait quitter les locaux de Fréminet pour le 31 juillet 2004. Compte tenu de l'impossibilité de trouver de nouveaux locaux dans un délai aussi court et après négociation entre la DEJE et les représentants du service immobilier et logistique de l'Etat et de l'école cantonale pour enfants sourds (ECES), il a été décidé que la DEJE louerait pour l'année 2004-2005 le réfectoire de l'ECES, dès le 1^{er} août 2004 ce qui entraîne une modification du montant du loyer qui passe de fr. 10'582.- à fr. 76'750.- par année.

3. Besoins en équipements

Chissiez/Vanil

Selon les indications du préavis No 20 « Pour une nouvelle politique d'accueil des écoliers à Lausanne, adopté par le Conseil communal le 9 juin 1998, le coût d'équipement est évalué à fr. 17'000.-. Montant qui a été pris comme référence pour l'installation de l'antenne du Vanil.

Montriond/Floréal

L'antenne de Mont-Tendre a été cédée à l'association qui gère la Chenille (CVE/UAPE). Des locaux situés dans le collège de Floréal ont été mis à disposition pour répondre aux besoins d'un accueil APEMS à temps d'ouverture élargi. La capacité d'accueil initialement prévue était de 24 places. En regard des demandes des familles, elle a été portée à 48 places. Une deuxième salle de classe a nécessité un aménagement provisoire minimum. De plus, il a été nécessaire de compléter le mobilier et le matériel transférés des locaux de Mont-Tendre par des achats divers (thermoports, frigo, vaisselle, chariot, etc.) pour un montant de fr. 17'000.-.

Un projet de réfection des locaux destinés à l'APEMS dans le collège est planifié pour la rentrée scolaire 2005 et sera réalisé par le secteur technique du service des écoles primaires et secondaires.

4. Besoins en repas et prestations de tiers

Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, un montant de fr. 48'100.- est nécessaire pour couvrir les frais de fournitures de repas supplémentaires.

5. Recettes

Ces dépenses seront partiellement compensées par les prestations facturées aux parents pour un montant de fr. 53'700.- enregistrées sous la rubrique 5601.434 "Redevances et prestations facturées.

D'autre part, une demande de subside pour un montant global de fr. 23'000.- a été transmise à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

6. SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		S E R V I C E S						TOTAL PAR NATURE
		6000 Administration et comptabilité	6001 Activités sociales et sanitaires	6400 Administration du service	6402 Office régional de placement	6403 Centre social régional	6600 Service des parcs et promenades	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements	304'000			250'000		554'000
	303	Cotisations aux assurances sociales	18'700			15'500		34'200
	304	Cotisations à la caisse de pensions	35'000			33'300		68'300
	305	Assurance-accidents	4'200			3'500		7'700
	310	Imprimés et fournitures de bureau	3'000		6'500	15'000	11'000	35'500
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	25'000		21'000		34'000	80'000
	312	Eau, énergie et chauffage	6'000					6'000
	313	Marchandises	5'000					5'000
	314	Entretien des biens immobiliers	60'000				100'000	192'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	35'000					35'000
	316	Loyers et redevances d'utilisation	28'000					28'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements	500					500
	318	Autres prestations de tiers	140'200			10'000		150'200
	365	Subventions à des institutions		71'600				71'600
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		664'600	71'600	27'500	327'300	145'000	32'000	1'268'000
TOTAL DES RECETTES		664'600	5'600		327'300			997'500
Page du préavis		page 27	page 28	page 29	page 29	page 30	page 31	

600 Secrétariat général**6000 Administration et comptabilité**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6000.301	Traitements	fr. 2'829'700.-	fr. 12'900.-	fr. 304'000.- a) fr. 189'700.- b) fr. 114'300.-
6000.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 173'500.-	fr. 700.-	fr. 18'700.- a) fr. 11'700.- b) fr. 7'000.-
6000.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 357'600.-	fr. 1'300.-	fr. 35'000.- a) fr. 22'000.- b) fr. 13'000.-
6000.305	Assurance-maladie	fr. 0.-	fr. -.-	fr. 4'200.- a) fr. 700.- b) fr. 3'500.-
6000.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 20'500.-	fr. -.-	b) fr. 3'000.-
6000.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 800.-	fr. -.-	fr. 25'000.- a) fr. 15'000.- b) fr. 10'000.-
6000.312	Eau, énergie et chauffage	fr. 4'300.-	fr. -.-	a) fr. 6'000.-
6000.313	Marchandises	fr. 8'300.-	fr. -.-	a) fr. 5'000.-
6000.314	Entretien des biens immobiliers	fr. 0.-	fr. -.-	fr. 60'000.- a) fr. 40'000.- b) fr. 20'000.-
6000.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'000.-	fr. -.-	fr. 35'000.- a) fr. 20'000.- b) fr. 15'000.-
6000.316	Loyers et redevances d'utilisation	fr. 11'800.-	fr. -.-	a) fr. 28'000.-
6000.317	Déplacements, débours, dédommagements	fr. 25'500.-	fr. -.-	a) fr. 500.-
6000.318	Autres prestations de tiers	fr. 87'500.-	fr. -.-	fr. 140'200.- a) fr. 67'000.- b) fr. 73'200.-

a) Organisation d'un espace d'accueil destiné aux EH/NEM : fr. 405'600.-

En automne 2003, les Chambres fédérales ont adopté un train de mesures d'économie touchant en particulier le domaine de l'asile. A partir du 1^{er} avril 2004, les demandeurs d'asile ayant fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière devenue exécutoire (NEM) ne reçoivent plus aucune aide découlant de la loi sur l'asile. Leur statut juridique correspond désormais à celui d'étrangers séjournant sans droit sur le territoire helvétique. En application de l'article 12 de la Constitution fédérale, ceux d'entre eux qui se trouvent dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins ont toutefois droit à des secours d'urgence consistant en un logement (un lit), de la nourriture et des soins en cas de maladie ou d'accident. La fourniture de ces prestations incombe aux cantons, compétents en matière d'aide sociale.

Consciente qu'une partie de la population des NEM se concentrera sur Lausanne et soucieuse de prévenir ce flux plutôt que de le subir, la Municipalité a proposé à l'Etat de Vaud d'organiser un espace d'accueil destiné aux NEM (EH/NEM). Cette structure a été aménagée dans une construction de protection civile.

Estimées sur la base d'un effectif de quinze NEM, les charges de l'EH/NEM se monteront à fr. 405'600.- pour 2004. Elles seront portées dans des rubriques spécialement ouvertes à cet effet dans la comptabilité de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement (Secrétariat général).

En fonction des besoins, la capacité d'accueil de l'EH/NEM sera portée à 35 lits au maximum. Les charges croîtront de manière proportionnelle. Un nouveau crédit supplémentaire sera demandé si une adaptation de capacité devait se révéler nécessaire avant la date de bouclage de la présentation de la 2^{ème} série de crédits supplémentaires.

L'intégralité des dépenses consenties par la ville de Lausanne sera totalement compensée par une recette (facturation à l'Etat de Vaud) (fr. 405'600.- sous la rubrique 6000.451).

b) Augmentation de la capacité d'accueil pour les EH/NEM : fr. 259'000.-

Le 11 mai 2004, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a demandé un crédit supplémentaire destiné à couvrir les charges engendrées par la gestion d'un espace d'hébergement pour demandeurs d'asile frappés par une décision exécutoire de non entrée en matière (EH-NEM). D'un montant de fr. 405'600.-, ce crédit était calibré pour un EH-NEM en mesure d'accueillir quinze personnes au maximum. En raison de l'évolution de la situation, l'Etat de Vaud a demandé à la Ville de Lausanne d'augmenter les capacités d'accueil de l'EH-NEM et de les porter à cinquante personnes au maximum. Cette décision entraîne un ajustement de l'effectif de l'équipe qui passe à douze équivalents plein-temps ainsi qu'un ajustement des autres postes budgétaires. Pour 2004, un complément de fr. 259'000.- est ainsi nécessaire.

L'intégralité du montant mentionné ci-dessus sera remboursée par l'Etat de Vaud (fr. 259'000.- sous la rubrique 6000.451).

Il convient au surplus de relever que l'EH-NEM permet à la Ville d'encaisser un loyer qui, compté pour une capacité d'accueil de cinquante personnes, se monte à fr. 4'000.- par mois. Ce montant est enregistré dans les comptes du Service de secours et d'incendie

6001 Activités sociales et sanitaires

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6001.365	Subventions à des institutions	fr. 11'823'100.-	fr. -.-	fr. 71'600.-

La Fondation Mère Sofia anime depuis 1996 une "soupe populaire" sur la place de la Riponne. Soucieuse de proposer des conditions de distribution évitant aux usagers d'être exposés aux intempéries et aux regards des passants et souhaitant apporter une solution aux différents problèmes posés par cette action sociale (violence, saleté, etc.), la Municipalité a convaincu les promoteurs de se déplacer dans un local – propriété de la Ville de Lausanne – sis rue Saint-Martin 18. La "mise à couvert" de la "soupe populaire" entraînera des coûts supplémentaires pour la Fondation Mère Sofia. Il s'agit de la location (fr. 16'800.- par année), de l'aménagement minimal du local (fr. 45'000.-) et du renforcement de l'effectif des intervenants (2 équivalents -plein-temps). Estimant qu'elle était à l'origine de ces coûts supplémentaires, la Municipalité a décidé d'augmenter de fr. 258'000.- à fr. 364'000.- la subvention qu'elle alloue à la Fondation Mère Sofia pour son action "soupe populaire", n'acceptant de prendre en compte qu'un seul EPT supplémentaire (sur les deux

demandés). Cette augmentation a été portée au budget pour 2005. Elle doit encore faire l'objet d'une décision de la part du Conseil communal.

Pour 2004, la Municipalité ne dispose pas du montant correspondant à quatre mois de location (fr. 5'600.-), au coût de l'aménagement (fr. 45'000.-) et au salaire d'un EPT durant trois mois (arrondi à fr. 21'000.-). Elle demande par conséquent un crédit supplémentaire de fr. 71'600.-.

Ce crédit sera partiellement compensé par le loyer du local de Saint-Martin 18 (fr. 5'600.-) qui sera enregistré dans les comptes du Service immobilier sous la rubrique 3301.423.

640 Service social et du travail

6400 Administration du service

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6400.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 3'500.-	fr. 1'000.-	fr. 6'500.-
6400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 5'000.-	fr. 35'300.-	fr. 21'000.-

Voir l'explication sous 6403.310.

6402 Office régional de placement

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
6402.301	Traitements	fr. 7'303'700.-	fr. -.-	fr. 250'000.-
6402.303	Cotisations aux assurances sociales	fr. 444'100.-	fr. -.-	fr. 15'500.-
6402.304	Cotisations à la caisse de pensions	fr. 970'300.-	fr. -.-	fr. 33'300.-
6402.305	Assurance-accidents	fr. 101'100.-	fr. -.-	fr. 3'500.-

Suite à l'augmentation des demandeurs d'emploi, il a été nécessaire d'engager de nouveaux collaborateurs. La différence des demandeurs d'emploi est de l'ordre de 600 personnes entre les prévisions qui ont permis d'établir le budget 2004 et la situation réelle à ce jour.

Ces montants seront intégralement subventionnés par la Confédération (fr. 302'300.-) et portés au crédit du compte 6402.450 "Participations de la Confédération aux charges".

6402.310	Imprimés et fournitures du bureau	fr. 52'000.-	fr. -.-	fr. 15'000.-
----------	-----------------------------------	--------------	---------	---------------------

L'augmentation des demandeurs d'emploi génère une augmentation de l'ouverture de dossiers. Le besoin en fourniture de bureau suit donc ce mouvement. D'autre part, la scission du Service social et du travail en deux nouveaux services a nécessité l'achat de nouveaux tampons et l'impression de nouvelles cartes de visite en quantité importante. Un surcoût de fr. 15'000.- est prévisible.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (fr. 15'000.-) et porté au crédit du compte 6402.450 "Participations de la Confédération aux charges".

6402.318	Autres prestations de tiers	fr.	126'000.-	fr.	.-	fr.	10'000.-
----------	-----------------------------	-----	-----------	-----	----	-----	----------

L'augmentation des dossiers à traiter engendre une augmentation des envois postaux. Cette situation, couplée à l'augmentation des tarifs de la poste, induit un surcoût prévisible de fr. 10'000.-.

Ce montant sera intégralement subventionné par la Confédération (fr. 10'000.-) et porté au crédit du compte 6402.450 "Participations de la Confédération aux charges".

6403 Centre social régional CSR

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6403.310	Imprimés et fournitures de bureau	fr. 10'000.-	fr. -.-	fr. 11'000.-

Suite à la scission du Service social et du travail en deux services distincts, le Service social a été entièrement réorganisé.

Plusieurs annonces de recherche de personnel, parfois très spécialisé, devront encore être passées dans les quotidiens romands. De plus, l'arrivée de nouveaux collaborateurs, ainsi que la répartition des meubles de bureau existants entre le nouvel état-major du Service social Lausanne (SSL) et du Service du travail Lausanne (STL) rendent nécessaire l'achat de cinq postes de travail. (Concerne également les crédits supplémentaires sous 6400.310 et 6400.311).

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6403.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	fr. 34'000.-	fr. -.-	fr. 34'000.-

Surfaces administratives, rte de Genève 52, à Lausanne

Dans sa séance du 19 août 2004, la Municipalité a décidé de louer une surface de bureaux d'environ 380 m2, sise à la rue de Genève 52, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal (CPCL), afin de répondre aux besoins du Service social Lausanne (SSL) nouvellement créé.

Aménagement d'environ 380 m2 de bureaux :

Il s'agit essentiellement de travaux de rafraîchissement de peinture et de remplacement de revêtement de sol, partiellement à charge du locataire. Une nouvelle répartition de l'espace nécessite la fourniture et la pose de cloisons légères et une nouvelle distribution de l'éclairage. Un local douche sera également créé. En collaboration avec le Service d'organisation et d'informatique, quelques modifications et compléments du câblage informatique sont à prévoir en fonction des positionnements des postes de travail.

CFC 228.0	Protection solaire	fr.	16'000.-
CFC 230.0	Inst. électrique, tél., informatique	fr.	25'000.-
CFC 250.0	Installation sanitaire	fr.	9'000.-
CFC 273.0	Menuiserie intérieure	fr.	6'000.-
CFC 280.0	Revêtement de sol	fr.	24'000.-
CFC 281.6	Revêtement de sol en céramique	fr.	2'000.-
CFC 285.1	Peinture intérieure	fr.	50'000.-
CFC 287.0	Nettoyage	fr.	3'500.-
		fr.	135'500.- rubrique 3302.314

Groupe administratif - Acquisition de nouveau mobilier :

CFC 900.0	Mobilier	fr.	65'200.-
Le crédit spécial alloué dans le cadre du rapport-préavis n° 2003/43 à la nouvelle unité logement ne sera pas utilisé, ladite unité reprenant l'ancien mobilier du groupe administratif ./.			
		fr.	31'200.-
	soit, demande nette pour l'achat de mobilier	fr.	34'000.- rubrique 6403.311

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6403.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	70'000.-	fr. 100'000.-

L'entretien des appartements de secours a, en 2004, littéralement explosé. Par rapport aux années antérieures, le Service social Lausanne (SSL) a dû faire face à de très nombreux cas de vandalisme. Par ailleurs, plus que les années précédentes, de nombreux baux ont été dénoncés. Certains de ces appartements étaient occupés depuis de nombreuses années par le même locataire et une réfection lourde s'imposait afin de pouvoir les réattribuer dans des conditions de salubrité normale.

Le surcoût de ces travaux lourds, déjà effectués et à venir jusqu'à fin 2004, devrait se monter à fr. 100'000.-.

L'entretien "lourd" des appartements de secours a été confié au programme communal d'emplois temporaires (PCET). Une partie de ces charges se retrouvera donc au crédit du compte de recettes 6401.434 "frais facturés à des tiers". Enfin, les intendants, habituellement chargés de l'entretien courant de ces appartements, ont été indisponibles, pour raison de santé, durant de longues périodes pendant lesquelles le PCET est également intervenu.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
6600.314	Entretien des biens immobiliers	fr.	930'000.-	fr. 32'000.-

Nettoyage et réaménagement de la place de jeux de Bellevaux après l'incendie volontaire du 17 juin 2004.

Le montant a été facturé à l'auteur (mineur) du délit. Une recette d'un montant difficile à prévoir compensera - partiellement du moins - cette différence.

7. SERVICES INDUSTRIELS

		S E R V I C E S				TOTAL PAR NATURE	
		7300 Marketing industriel	7412 Production et achats	7630 Distribution d'électricité	7640 Achats et ventes d'électricité et de services		
CHARGES PAR NATURE	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations		262 500	270 000	100 000	632 500
	319	Impôts, taxes et frais divers	43 200			48 800	92 000
	TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		43 200	262 500	270 000	148 800	724 500
	TOTAL DES RECETTES						0
	Page du préavis		page 32	page 33	page 33	page 33	

7300 Marketing industriel

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
7300.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 613'000.-	fr. -.-	fr. 43'200.-

Lors du contrôle effectué par l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, durant l'année 2003, il avait été constaté que la TVA sur des prestations gratuites n'avait pas été décomptée.

Suite à ce contrôle, un inventaire de toutes ces prestations a été établi. Le montant total de ces prestations s'élève à fr. 1'222'000.- et comprend la mise à disposition de personnel et d'énergie lors de manifestations publiques ainsi que des prestations gratuites supplémentaires effectuées par le service du marketing industriel (Télégestion, études CVS).

L'intervention de l'Administration fédérale des contributions ayant eu lieu durant l'année 2003, il n'a pas été possible de tenir compte de leurs conclusions lors de l'établissement du budget de 2004.

74 Service du gaz et du chauffage à distance**7412 Production et achats**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7412.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 1'689'000.-	fr. -.-	fr. 262'500.-

Turbine à gaz

Le contrat d'entretien rédigé et signé en juin 2000, d'un montant de base annuel de fr. 1'500'000.- contient une clause d'indexation. Ce montant est révisé en fonction d'indices suédois des prix de la main d'œuvre et des produits fabriqués dans le secteur de la métallurgie.

Notre fournisseur, la société Siemens, a fait valoir ses droits cette année pour la première fois avec effet rétroactif pour les années 2001, 2002 et 2003. Les coûts respectifs des indexations s'élèvent à :

2000-2001	fr. 27'450.-
2000-2002	fr. 97'500.-
2000-2003	fr. 137'550.-

76 Service de l'électricité**7630 Distribution d'électricité**

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7630.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	fr. 280'000.-	fr. -.-	fr. 270'000.-

Suite au contrôle de la ligne 125 kV Lavey-Lausanne, des travaux de sécurisation ont dû être effectués.

Dans un premier temps, tous les conducteurs munis d'un manchon, qui survolent l'autoroute A12, ont été remplacés. Puis une inspection hélicoptérée a été organisée afin de détecter si les manchons encore en service présentaient le même type de défaut. Seuls des isolateurs défectueux ont été repérés et changés.

Ces travaux ont été entrepris afin d'éviter une nouvelle avarie comme celle qui a causé la chute d'un câble sur l'autoroute.

7640 Achats et ventes d'électricité et de services

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7640.315	Entretien d'installations	fr. 309'000.-	fr. -.-	fr. 100'000.-

Réseaux : fr. 60'000.-

Suite au démarrage des travaux de creusement des gares et des tunnels du métro M2, des cabines provisoires de chantiers ont été installées et raccordées pour permettre aux entreprises de génie civil d'alimenter leurs équipements électromécaniques installés sur ces différents sites. Ces travaux n'étaient pas prévus lors de

l'établissement des budgets. Une facturation de fr. 100'000.- est prévue en 2005 sur ces opérations d'alimentation de chantiers.

Eclairage public : fr. 40'000.-

Des éclairages de sécurité ont été installés dans des endroits stratégiques; un grand nombre de déprédations et d'avaries nécessitent des interventions urgentes.

		Budget	Crédit suppl. 1^{ère} série	Crédit suppl.
7640.319	Impôts, taxes et frais divers	fr. 4'000'000.-	fr. -.-	fr. 48'800.-

Lors du contrôle effectué par l'Administration fédérale des contributions, division principale de la taxe sur la valeur ajoutée, durant l'année 2003, il avait été constaté que la TVA sur des prestations gratuites n'avait pas été décomptée.

Suite à ce contrôle, un inventaire de toutes ces prestations a été établi. Le montant total de ces prestations s'élève à fr. 1'222'000.- et comprend la mise à disposition de personnel et d'énergie lors de manifestations publiques ainsi que des prestations gratuites supplémentaires effectuées par le service du marketing industriel (Télégestion, études CVS).

L'intervention de l'Administration fédérale des contributions ayant eu lieu durant l'année 2003, il n'a pas été possible de tenir compte de leurs conclusions lors de l'établissement du budget de 2004.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. SECURITE PUBLIQUE

240 Corps de police

		Autorisation d'achat		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
240.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr. 30'700.-	fr. 39'700.-

L'Opel Omega caravane 2 litres, 2200 CC, immatriculée VD 210024, mise en circulation le 11 octobre 2002 et attribuée à Police-secours, a été mise hors d'usage le 16 mai 2004, alors que son compteur affichait 38'200 km. En effet, suite à un accident de circulation, survenu au débouché du chemin de la Fourmi sur la route de Berne, le véhicule a subi un dommage total.

Vu ce qui précède et afin que Police-secours puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer, à bref délai, le véhicule en cause. C'est pourquoi, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'une nouvelle voiture.

Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant, non encore déterminé, correspondant à la valeur résiduelle du véhicule au jour de l'accident, sera, en tout ou partie, en fonction des résultats de l'enquête en cours, soit prélevé sur le fonds communal pour risques non assurés, soit versé par l'assurance du tiers responsable et inscrit sous la rubrique 2401.424 "Plus-values, produits exceptionnels" du budget du corps de police.

250 Service de secours et d'incendie

		Autorisation d'achat		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr. 380'000.-	fr. 72'000.-

Remplacement d'un véhicule de transport de personnes : fr. 49'000.-

Le véhicule de transport de personnes de marque Mitsubishi (Losa86), dont la première mise en service date du 17 août 1988, n'est plus en état de circuler en raison de l'usure normale de la boîte à vitesses, de l'embrayage, des freins et de la direction. Les frais de remise en état s'élèvent, selon le devis demandé à ce sujet, à fr. 9'500.-.

S'agissant d'un véhicule de 16 ans d'âge, qui marque 179'744 km au compteur, la réparation s'avère trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à fr. 1'000.- environ. Dès lors, il convient de remplacer ce dernier dans le meilleur délai, afin de permettre au service de secours et d'incendie de continuer à accomplir ses missions.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être différée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 2^{ème} série 2004 de fr. 49'000.- s'avère nécessaire.

Le véhicule défectueux sera vendu, en l'état, pour la somme de fr. 500.- (rubrique 2501.424).

Remplacement provisoire de l'installation d'enregistrement et d'archivage : fr. 23'000.-

L'installation d'enregistrement et d'archivage de la centrale d'alarme et d'engagement, qui a été mise en service au mois d'août 1996, est récemment tombée en panne.

Comptant plus de huit ans de service, durant lesquels elle a été utilisée 24h/24 pour l'enregistrement des conversations téléphoniques, des demandes de secours par ligne directe et des conversations radiophoniques entre le personnel de la centrale d'alarme et les intervenants, ainsi que pour les réécoutes immédiates des demandes de secours, cette installation sert également pour l'archivage desdites conversations.

Or, vu son âge, les pièces de rechange nécessaires pour pouvoir procéder à sa réparation, ne peuvent plus être obtenues.

S'agissant d'une installation de sécurité, d'information et d'archivage permettant, d'une part et surtout, aux téléphonistes, de disposer des renseignements urgents, dont ils ont besoin pour engager valablement les secours, et, d'autre part, lors d'enquêtes, pénales en particulier, de donner toutes les informations utiles sur un événement, le remplacement de ladite installation apparaît incontournable et urgent. C'est pourquoi, un équipement provisoire a été mis à disposition du service de secours et d'incendie par le fournisseur de l'installation, dans l'attente du changement de cette dernière.

Conséquence de ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 23'000.- s'avère indispensable. Toutefois, afin de compenser partiellement cette dépense imprévue, une économie de fr. 10'000.- devrait pouvoir être réalisée sur la rubrique 2500.315 – Entretien d'objets mobiliers et d'installations.

3. CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

320 Service des forêts, domaines et vignobles

		Autorisation d'achat		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
3200.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr.	-.-
				fr.	27'400.-

La grue forestière de type PATU, qui était indispensable pour l'utilisation du précédent tracteur, a été déplacée sur une remorque existante lors de la vente dudit tracteur. Or le nouveau tracteur est équipé de sa propre grue qui peut charger la remorque facilement; le modèle PATU n'est donc plus utilisé. Ses dimensions ne permettent pas un stockage à l'intérieur, son état se détériore rapidement et les perspectives d'une utilisation future à l'interne sont nulles.

Deux annonces sont parues dans la presse spécialisée (Terre & Nature et La Forêt) en automne 2003 et au printemps 2004 afin de vendre l'objet. A ce jour, aucune offre n'est parvenue au service à part celle proposant une contre affaire pour l'acquisition d'un broyeur à monter sur le tracteur avec reprise de l'ancienne grue.

L'achat de ce broyeur, d'une valeur de fr. 27'400.-, est intéressant car il permettrait une économie annuelle d'environ fr. 20'000.- sur les rubriques 314 "Entretien des biens immobiliers" et 318 "Autres prestations de tiers" et ceci dès 2004.

L'ancienne grue sera reprise pour la somme de fr. 19'000.- (rubrique 3200.424).

4. TRAVAUX

4200 Service des routes et voirie

		Autorisation d'achat		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
420.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr. 112'000.-	fr. 600'000.-

Malgré de multiples remises en état (1200 heures de travail ces trois dernières années), le camion multi bennes Steyr n° 62, de 1985, est maintenant hors d'usage. Le second véhicule du même type n° 63, de marque Man, acheté en 1988, est fortement corrodé et sa mission ne peut plus être garantie dans des conditions de sécurité acceptables. Ces deux véhicules sont affectés aux transports de bennes pour les besoins du service, pour le compte du CROM et ses clients, ou encore lors de manifestations organisées sur le territoire communal. L'été dernier, pour mener à bien ces prestations, il a fallu louer un véhicule, aux prix du marché, à une entreprise spécialisée.

Dans le cadre de la procédure "Prestations 2004", l'analyse des missions dévolues à l'unité "Transports" a démontré qu'il serait beaucoup plus rationnel de remplacer ces deux véhicules par d'autres plus polyvalents faisant office de multi bennes, multi lifts, avec pont et grue, et pouvant être équipé en mixte (chasse-neige et saleuse) pour les besoins du service hivernal. Leur capacité accrue permettrait en outre une diminution notable des transports et des frais d'exploitation qui y sont liés (usure et entretien courant, huiles et carburants, taxes, main d'œuvre, etc.). Leur polyvalence favoriserait encore l'utilisation de thermos pour les matériaux bitumineux sur les chantiers de l'unité "Travaux", ainsi que les transports quotidiens de bennes pour l'unité "Entretien" et pour d'autres services communaux, ce qui permettrait d'augmenter de plus de 30 % leur taux d'utilisation.

Anticipant par nécessité - sur les mesures planifiées par notre service dans le cadre de "Prestations 2004", le remplacement des deux véhicules susmentionnés par des véhicules polyvalents permettra la suppression de deux autres camions de chantier, lesquels seront mis en plaques bleues et affectés aux seuls travaux de déneigement pendant la période hivernale. Cette réorganisation des tâches permettra, dans un premier temps, le non remplacement de deux postes vacants de conducteurs de camions, d'où une économie de quelque fr. 200'000.- par an sur la rubrique "traitements". Elle s'ouvrira également sur une réflexion sur les effectifs des ateliers de mécanique et de carrosserie. En outre, la mise en plaques bleues occasionnera une réduction importante des charges fiscales (taxe d'expertise, taxe poids lourds, RPLP, etc.) et des frais d'entretien courants et de carburants pour les deux camions de chantier. Enfin, leur affectation dans la structure "déneigement", permettra de réduire l'intervention de véhicules privés et accentuera l'efficacité de nos interventions lors de chutes de neige.

460 Service d'assainissement

		Autorisation d'achat		Crédit suppl. 1 ^{ère} série	Crédit suppl.
460.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr. 863'500.-	fr. 20'000.-

Le véhicule de service, de type Peugeot 405 break, immatriculé VD 222 757, a été mis en circulation le 3 janvier 1996. Il totalise au 30 avril 2004 198'412 km à son compteur.

Ce véhicule est utilisé, d'une part, pour le contrôle quotidien et l'entretien des stations de pompage et des autres ouvrages du réseau de collecteurs et, d'autre part, pour le service de piquet de la STEP (intervention 24 h/24). Cette voiture est actuellement en panne et les frais de réparation de la boîte à vitesses automatique s'élèvent à fr. 6'000.- environ, montant jugé trop onéreux en raison de l'âge et de l'état général du véhicule.

Des offres pour un nouveau véhicule ont été demandées. Il ressort du comparatif qu'un véhicule de catégorie similaire nécessiterait un investissement de l'ordre de fr. 26'000.- TTC. De ce fait, il est envisagé d'acquérir en lieu et place un véhicule utilitaire de type fourgonnette. L'investissement s'en trouverait ainsi diminué à environ fr. 19'500.- TTC.

7. SERVICES INDUSTRIELS

7100 Service comptabilité et finances

		Autorisation d'achat		Crédit suppl. 1 ^{ère} série		Crédit suppl.
7100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	fr.	0.-	fr.	.-	fr. 34'100.-

Remplacement d'un véhicule de dépannage pour l'usine de Lavey (Ford Transit 120, double cabine, VD 220'521, 1999, environ 50'300 km) accidenté le 29 avril 2004.

Valeur Eurotax (argus) du véhicule en parfait état fr. 16'000.00

Valeur vénale du véhicule (expertise Winterthur) fr. 16'191.00

Frais de remise en état :

- Main-d'œuvre fr. 7'670.00

- Peinture fr. 4'346.00

- Pièces détachées fr. 8'104.00

Total de la réparation fr. 20'120.00

Sur la base d'un appel d'offres auprès de trois garages lausannois et compte tenu de la décision n° IV – 2 prise par la Municipalité le 26.06.1997 (étude d'une limitation du nombre de marques), il est proposé d'en rester à la marque FORD, en procédant à l'achat d'un nouveau modèle, nettement plus adapté au type de travail effectué par le personnel de Lavey, à savoir :

1 Ford Ranger 4x4, blanc, double cabine, 2.5Turbo diesel ayant le coût suivant:

- achat du véhicule fr. 29'800.00

- 1 dispositif d'attelage fr. 1'800.00

- aménagement et équipement extérieur effectué par l'atelier
du service de l'électricité, estimation fr. 2'500.00

fr. 34'100.00

Plus-values, produits exceptionnels (7023.424)

Vente directe de l'épave pour fr. 5'000.-.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2004/43 de la Municipalité, du 21 octobre 2004;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Dont en recettes</i>
A. Budget de fonctionnement	fr.	fr.
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 2 du préavis)</i>	<u>3'755'700.-</u>	<u>1'189'700.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 35 du préavis)</i>	<u>793'200.-</u>	<u>24'500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>0.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
François Pasche

Incidence sur le budget de 2004

Déficit prévu au budget de 2004		45'668'600.-
Nouveaux crédits votés		7'408'200.-
Nouveaux crédits demandés		72'000.-
Présent crédit	3'755'700.-	
Moins recettes	<u>- 1'214'200.-</u>	<u>2'541'500.-</u>
Déficit total présumé		<u><u>55'690'300.-</u></u>